

Démarche : Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

Organisme : Parc national de La Réunion

## Identité du demandeur

|          |                      |
|----------|----------------------|
| Email    | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom      | <input type="text"/> |
| Prénom   | <input type="text"/> |

## Formulaire

Formulaire pour demander l'autorisation d'organiser une manifestation publique (hors sportive) en cœur de parc national. En cas de difficulté lors de la complétion du formulaire, vous pouvez nous solliciter par courrier électronique à l'adresse suivante : [autorisations@reunion-parcnational.fr](mailto:autorisations@reunion-parcnational.fr)

### **Les manifestations publiques (hors sportives) en cœur du parc national de La Réunion**

- Conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté n°2021-386 portant réglementation de l'organisation et du déroulement des manifestations publiques dans le cœur du parc national de La Réunion, les manifestations publiques se déroulant, en totalité ou en partie, sur le périmètre du cœur du parc national de La Réunion sont préalablement soumises à autorisation spéciale du directeur de l'établissement public du Parc national.

- En cas de difficulté lors de la complétion du formulaire, vous pouvez nous solliciter par courrier électronique à l'adresse suivante : [autorisations@reunion-parcnational.fr](mailto:autorisations@reunion-parcnational.fr)

## IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE

### **Vous êtes le bénéficiaire de la demande**

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

## Identification du demandeur intermédiaire

Email du demandeur intermédiaire

# Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

Adresse du demandeur intermédiaire

Numéro de téléphone du demandeur intermédiaire

Nom de l'organisation du demandeur intermédiaire

le cas échéant

## Identification du bénéficiaire de la demande

Email du bénéficiaire

Email du bénéficiaire

Adresse du bénéficiaire

Numéro de téléphone du bénéficiaire

Fonction / qualité du bénéficiaire

Président.e, Directeur.rice ...

Nom de l'organisation, ou à défaut, du bénéficiaire

le cas échéant

Numéro de SIRET du bénéficiaire

SIRET

Dénomination

Forme juridique

## PRÉSENTATION DU PROJET

Nom de la manifestation

Date et Heure de début

# Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

## Date et Heure de fin

Rappel&nbsp;; période autorisée 1er mai – 31 août

## Objet de la manifestation

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Culturelle

☐ Cultuelle

☐ Éducative

☐ Autre

## Une édition a-t-elle déjà eu lieu auparavant ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

## Nombre de participants à la précédente édition

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Bilan d'activité

## Nombre de participants maximum

## Personnels d'organisation (nombre précis)

## Nombre total de personnes présentes à la manifestation (participants et public, bénévoles / encadrants...)

## Programme détaillé de la manifestation

heures d'installation, de désinstallation, temps forts...

## Localisation de la manifestation

### Choix de la méthode pour localiser le projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Remplir le module de cartographie, soit directement sur une carte interactive, soit en fournissant un fichier GPX ou KML (recommandé)

☐ Fournir une pièce justificative permettant de localiser le projet (dessin/photo/schéma..)

### Localisation de la manifestation

## Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative permettant de localiser la manifestation

## MODALITÉS D'ORGANISATION

### Dispositif envisagé en cas d'incendie

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Extincteur

☐ Bâche anti feu

☐ Autre

☐ Aucun

### Autre dispositif envisagé en cas d'incendie

### Utilisation de matériels volumineux (chapiteau, estrade...)

Rappel : Le matériel ne peut être fixé à la végétation ou scellé dans le sol

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Liste exhaustive du matériel

### Utilisation d'un groupe électrogène

Rappel : les groupes électrogènes doivent être protégés par un bac de protection pour éviter les fuites de carburant dans le milieu naturel.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Nombre de groupes électrogènes

### Utilisation de matériel sonore

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### En quoi l'utilisation de matériel sonore est indispensable ou exceptionnelle ?

# Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

## Description et justification du matériel sonore

## Utilisation d'éclairage extérieur

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

## Description de l'éclairage extérieur

Horaires de l'éclairage, quantités, type de lampes, puissances des lampes ...

## En quoi la présence d'un éclairage extérieur est indispensable ou exceptionnelle ?

## Le projet nécessite l'organisation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ d'un bivouac (une nuit sur site, matériel transporté à dos d'homme)

☐ d'un campement (plus d'une nuit, matériel non transportable uniquement à dos d'homme)

☐ ni bivouac ni campement

## En quoi la présence d'un bivouac ou d'un campement est indispensable ou exceptionnelle ?

## Dates, horaires et durée du campement ou du bivouac

## Nombre de tentes

## Localisation des équipements

Vous utilisez l'un des équipements suivants : chapiteau, estrade, groupe électrogène, matériel sonore, éclairage extérieur, tentes. Vous pouvez joindre ci-dessous une ou des pièce(s) justificative(s) (plan de masse, dessin, photos...) permettant de les localiser.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

## Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

☐ Pièce(s) justificative(s) permettant de localiser les équipements

### Usage du feu ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Précisez le type d'usage prévu

Rappel : L'usage du feu est strictement interdit en dehors des aménagements permanents, maçonnés et non mobiles. Les combustibles doivent être amenés, le ramassage de bois mort est interdit.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Réchaud portatif autonome

☐ Feu de bois sur aménagements permanents

### Mesures de nettoyage et de remise en état du site (nombre de personnes impliquées, méthodes, matériel utilisé...)

Rappel : Le nettoyage complet des lieux et l'évacuation des dépôts sont opérés immédiatement ou au plus tard dans un délai maximum de 24 heures suivant la fin de la manifestation.

## Modalités d'approvisionnement en eau en cœur de parc

### Rappel

L'eau est un bien précieux pour les habitants du cœur du parc, les écosystèmes et les activités économiques qui s'y déroulent. Les manifestations publiques doivent éviter d'utiliser la ressource présente.

### Nombre de sanitaires installés pour la manifestation

L'apport de matière organique est dommageable pour les écosystèmes. Il est recommandé d'installer 1 toilette pour 100 personnes.

### Utilisation des toilettes déjà présentes sur le site ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Dispositif envisagé et modalités de gestion

### Nombre de douches

### Dispositif envisagé et modalités de gestion

## Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

### Quantité d'eau potable apportée sur le site ?

En litres.

Il est recommandé d'installer 1 point d'eau pour 300 personnes.

### La biosécurité

Rappel : la biosécurité vise à limiter au maximum le risque d'introduction et de dissémination des espèces invasives au sein des milieux naturels. (exemple : enlever la terre de ses chaussures).

#### Rappel

La biosécurité vise à limiter au maximum le risque d'introduction et de dissémination des espèces invasives au sein des milieux naturels. (exemple : enlever la terre de ses chaussures).

**Je m'engage à nettoyer tout mon matériel avant et après la manifestation, notamment les chaussures et le matériel, afin de ne pas disséminer de graines d'espèces invasives, et à prendre des photos de cette phase de nettoyage qui pourra être contrôlée par le Parc national**

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

#### Dispositif de biosécurité envisagé

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Sensibilisation du public

☐ Nettoyage complet du matériel

☐ Autre

#### Autre dispositif de biosécurité envisagé

### Prise en compte des autres usagers

Les manifestations en cœur de parc peuvent avoir des impacts sur l'accès et l'usage de l'espace public par d'autres personnes. Expliquer comment vous prévoyez de réduire ces impacts (information-signalisation, organisation de l'espace, etc.)

### Les engagements éco-responsables

#### Quelle est l'origine de vos approvisionnements, notamment en nourriture ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

## Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

☐ Territoire de la manifestation

☐ Ailleurs à La Réunion

☐ Hors département

☐ Non concerné

Détaillez si vous le souhaitez (fournisseur partenaire...)

### Autres engagements éco-responsables

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Réduction des déchets à la source

☐ Tri des déchets

☐ Alimentation en circuits court

☐ Transport en commun

☐ Covoiturage

☐ Dispositif de réduction des consommations d'eau

☐ Dispositif de réduction des consommation d'énergie

☐ Sensibilisation du public

☐ Autre

Détaillez, si vous le souhaitez, ces engagements

### Autres engagements éco-responsables

## SURVOLS ET PRISES DE VUE

Un survol de drone en cœur de parc est-il prévu dans le cadre de la manifestation ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Période durant laquelle le drone peut être utilisé



# Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

## Nombre de drones

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre le certificat du télépilote

## Un survol motorisé (en hélicoptères, ULM, petits avions, etc.) en cœur de Parc est-il prévu dans le cadre de la manifestation ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

## Expliquer en quoi ces survols sont indispensables ou exceptionnels

## Expliquer en quoi il n'y pas de solution alternative à ce(s) survol(s).

## Date ou période sur laquelle des survols en hélicoptère sont souhaités

## Les survols prévoient-ils des déposes et/ou reprises ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Non, survol uniquement

☐ Oui, dépose ou reprise de matériel

☐ Oui, dépose ou reprise de personnes

☐ Oui, dépose ou reprise de matériel et de personnes

## Quels matériels sont transportés ?

## Combien de personnes sont transportées ? Qui sont-elles ? Pourquoi sont-elles transportées ?

## Combien de rotations estimez-vous réaliser dans le cadre de la manifestation ?

# Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

Rappel : 1 rotation = 1 aller/retour

## Comment allez-vous optimiser le nombre de rotations?

Rappel : 1 rotation = 1 aller/retour

## Localisation du plan de vol (du point de décollage jusqu'au point d'atterrissage)

## Une prise de vue ou de son en cœur de parc est-elle prévue dans le cadre de la manifestation ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

## Format de la prise de vue et de son

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ photo

☐ vidéo

☐ son

## Destination de la prise de vue et de son

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Reportage ou documentaire télévisuel

☐ Reportage d'actualité

☐ Création de documents de communication promotionnelle

☐ Tournage d'un film ou d'un clip

☐ Suivi de chantier

☐ Reportage ou suivi photographique

## Date et heure de début de prise de vue

## Date et heure de fin de prise de vue

## Matériel de tournage amené sur le site et quantités

(caméras, échelles, traveling, éclairage et son, stabilisateurs...)

Rappel : le matériel doit être limité au strict nécessaire et ne doit pas porter atteinte à la végétation lors de son installation

## Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion

### Avez-vous prévu de filmer autre chose que la manifestation ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Localisation de l'équipe de tournage et du plan de vol si un drone est utilisé

## STATIONNEMENT

### Rappel

Conformément aux dispositions de l'article L. 362-1 du Code de l'environnement, en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Le stationnement des véhicules est autorisé exclusivement sur les lieux ouverts au stationnement public.

### La manifestation génère un stationnement de plus de 40 véhicules dans le cœur du parc national (pour les besoins de la manifestations, organisateurs, participants et public)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Nombre de véhicules attendus

### Localisation du parking

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Je l'ai renseignée plus haut

☐ Je fournis une pièce justificative permettant de localiser le parking (plan de masse, dessin, photo, schéma..)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative permettant de localiser le parking

Plan de masse, dessin, photo, schéma..

### Dispositif(s) de réduction du nombre de véhicule

### Cette demande est-elle liée à un autre dossier (Démarche Numérique) déposé auprès du Parc national de La Réunion ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Demande d'autorisation : Manifestations publiques en cœur du parc national de la Réunion  
Non

Numéro du dossier lié

## Déclarations sur l'honneur

Je certifie la véracité des informations transmises dans le dossier et reconnais avoir pris connaissance de la réglementation spécifique au cœur du parc national de La Réunion, notamment celle édictée par l'arrêté n° 2021-386 portant réglementation de l'organisation et du déroulement des manifestations publiques dans le cœur du parc national de La Réunion.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Fait à

Lieu actuel

le

Date du jour